



## FONDS de solidarité FTQ

La tournée du Fonds de solidarité FTQ débutera à la mi-janvier 2021. Cependant, cette année les représentants locaux ne pourront pas visiter vos établissements. La campagne se déroulera donc par téléphone et par courriel.

Vous recevrez en janvier du matériel pour affichage vous indiquant à quel moment et à quel numéro vous pourrez rejoindre votre RL.

Toutes les dates seront disponibles sous peu sur notre site à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com).

## Rappel : Avez-vous signé votre carte de membre?

Nous avons commencé l'opération de signatures électroniques pour l'adhésion au Syndicat de Champlain au mois de novembre, mais il nous manque encore beaucoup de signatures. Nous procédons donc, cette semaine, à un second envoi de courriels pour ceux qui n'ont toujours pas répondu.

N'oubliez pas de remplir le formulaire rapidement, le lien expirera 7 jours après l'envoi.

Vous n'avez pas reçu ce courriel de notre part? Vérifiez votre boîte de courriels indésirables. Toujours rien? Hâtez-vous d'écrire à Sandra Boudreau: [sboudreau@syndicatchamplain.com](mailto:sboudreau@syndicatchamplain.com).

Les nouvelles cartes de membre seront envoyées au mois de décembre!



## Francisation

L'accueil d'élèves allophones ou anglophones est beaucoup plus connu et présent dans certains centres de services scolaires (CSS) en périphérie de Montréal. Pour notre CSS, cette clientèle est de plus en plus présente dans nos salles de classe. En effet, il n'y a pas si longtemps, on comptait seulement une dizaine d'élèves allophones ou anglophones. Aujourd'hui, le portrait au CSSVT se rapproche davantage d'une centaine d'élèves intégrés dans les classes régulières.

Lorsqu'on parle de francisation, bon nombre de nouvelles tâches viennent s'ajouter à une liste déjà trop longue. Mentionnons le programme ILSS, l'entrevue initiale/profil de l'élève, l'évaluation langagière en français, l'évaluation en mathématique, les paliers d'évaluation, le bulletin, l'enseignement et l'accompagnement. Cette nomenclature cause déjà plusieurs maux de tête et un essoufflement pour les enseignantes et enseignants.

Ajoutons également à tout ceci que les attentes envers le personnel enseignant sont un peu floues ou carrément inconnues. Les enseignantes et enseignants, avec tout le professionnalisme qui les caractérise, font tout leur possible pour naviguer entre enseignement, encadrement et évaluation tout en favorisant une relation signifiante avec cette clientèle. Que de contorsions théâtrales pour mimer les consignes et tenter d'aider l'élève allophone à comprendre!

L'intégration des élèves allophones dans les classes régulières et des attentes floues ou inconnues en francisation viennent alourdir les tâches du personnel enseignant et amènent littéralement un épuisement chez quelques collègues.

L'employeur a de la bonne volonté, mais il faut absolument informer davantage les enseignantes et les enseignants, les écouter et les accompagner dans cette intégration.

Présentement, c'est davantage un traitement au cas par cas qui se fait. Le message lancé par l'employeur est qu'il peut intervenir à la pièce par l'ajout de ressource, par libération ou en distribuant des documents utiles. Cette démarche offre une forme de soutien, mais pour nous, une approche systémique est à développer.

Dans cette optique, la première étape a été de discuter avec l'employeur. Il fallait, de façon prioritaire, mieux renseigner et accompagner le personnel enseignant afin d'éviter de possibles dérives. Au début octobre, nous avons convenu avec l'employeur d'offrir une rencontre d'information (sous forme d'invitation) aux enseignantes et aux enseignants qui ont un ou plusieurs élèves allophones dans leur groupe. Deux rencontres (le 26 octobre en avant-midi et le 11 novembre en après-midi) ont été offertes. Malgré tout, des questions demeurent et l'essoufflement est toujours palpable.

Notre objectif est de travailler en partenariat avec l'employeur afin d'assurer un accompagnement du personnel enseignant en évitant un alourdissement de leurs tâches tout en offrant un service de francisation à ces élèves

Plusieurs pistes sont à explorer comme une meilleure répartition des tâches liées à la francisation, une centralisation des évaluations des besoins et des capacités au CSSVT, un accompagnement plus soutenu du personnel enseignant et un accès à des outils technologiques pour les élèves allophones. La création de groupes de francisation pour 2022-2023 (un groupe au primaire et un groupe au secondaire) est une autre possibilité à analyser.

C'est ensemble que nous pourrions développer une meilleure pratique par laquelle les besoins de toutes et tous seront entendus, écoutés, compris et répondus.

Dominic Hébert, vice-président  
[dhebert@syndicatchamplain.com](mailto:dhebert@syndicatchamplain.com)



Capturez ces moments uniques, parfois difficiles, parfois cocasses de votre quotidien afin de valoriser votre profession: 4 bourses de 250 \$ à gagner!

Envoyez-nous vos photos à l'adresse:

[communications@syndicatchamplain.com](mailto:communications@syndicatchamplain.com).

Vous avez jusqu'au vendredi 10 décembre pour participer. Bonne chance!

# L'invalidité des proches

L'assurance invalidité de courte durée (104 semaines et moins) est versée directement par l'employeur lorsqu'advient état d'incapacité résultant d'une maladie ou d'un accident. Cette protection émane de la convention collective nationale et permet à la personne malade ou accidentée de recevoir une partie de son salaire lors de la convalescence.

Si la maladie se prolonge, c'est alors SSQ Assurance qui prend le relais en versant des prestations d'assurance, et ce, jusqu'à 65 ans (certaines conditions s'appliquent).

Qu'en est-il lorsque le conjoint ou l'enfant de l'enseignante ou de l'enseignant devient malade? L'assurance de la convention et l'assurance collective ne couvrent pas les enfants et les conjoints. Si l'enseignante doit s'absenter pour prendre soin d'un proche, la convention locale permet en octroyant un congé sans solde.

Afin de pallier le manque à gagner, le gouvernement fédéral, par le biais de l'assurance-emploi, a mis à la disposition de tout travailleur qui en fait la demande et qui répond aux exigences, des programmes d'aide financière.

Par l'entremise de l'assurance-emploi, vous pourriez recevoir une aide financière pouvant aller jusqu'à 55 % de votre rémunération, jusqu'à un maximum de 595 \$ par semaine. Ces prestations vous aideront à vous absenter du travail pour fournir des soins ou du soutien à une personne gravement malade ou blessée ou à quelqu'un qui a besoin de soins de fin de vie.

En tant que proche aidant, vous n'avez pas besoin d'être de la même famille que la personne à laquelle vous fournissez des soins ou du soutien ou de vivre avec elle, mais elle doit vous considérer comme un membre de la famille.

## Les trois types de prestations pour proches aidants

Nom de la prestation	Nombre maximal de semaines payables	À qui vous fournissez des soins
Prestations pour proches aidants d'enfants	jusqu'à 35 semaines	Une personne gravement malade ou blessée de moins de 18 ans
Prestations pour proches aidants d'adultes	jusqu'à 15 semaines	Une personne gravement malade ou blessée de 18 ans ou plus
Prestations de compassion	jusqu'à 26 semaines	Une personne de tout âge ayant besoin de soins de fin de vie

Vous pouvez recevoir des prestations pendant les 52 semaines suivant la date à laquelle la personne a été reconnue gravement malade ou blessée ou nécessitant des soins de fin de vie par un médecin ou un infirmier praticien.

Les semaines de prestations peuvent être partagées par des proches aidants admissibles en même temps ou l'un après l'autre.

Pour des informations supplémentaires, vous pouvez appeler Service Canada ou consulter le site Internet.

Lors de ces événements malheureux, vous pouvez toujours communiquer avec moi au bureau du Syndicat afin de discuter des scénarios les plus appropriés à votre situation.

Sébastien Campbell

## Rappel : Artiste recherché Couverture du planificateur

Nous vous rappelons qu'il est encore temps de nous soumettre vos œuvres pour la page couverture du planificateur. Nous attendons vos créations, peu importe leur format. Soyez imaginatifs, il n'y a ni sujet ni thème imposé.

Vous avez jusqu'au 17 décembre à 16 h pour nous faire parvenir l'œuvre ou les œuvres que vous souhaitez proposer pour l'édition 2022-2023 du planificateur.

Pour envoyer une photographie de vos œuvres, écrivez à Jessica Carrière à l'adresse : [jcarriere@syndicatdechamplain.com](mailto:jcarriere@syndicatdechamplain.com).

Notez bien que ce concours s'adresse uniquement aux membres du Syndicat de Champlain et que chaque artiste peut présenter un maximum de cinq œuvres.



En raison de la situation sanitaire, le Syndicat de Champlain ne fera pas la collecte de denrées au profit des centres d'hébergement pour femmes. Puisque la violence faite aux femmes est plus que présente depuis le début de la pandémie et qu'elles ont plus que jamais besoin de notre support, nous vous invitons à faire un don monétaire cette année.

Pour donner à L'Accueil pour Elle de Valleyfield, vous pouvez poster un don à l'adresse suivante :

C. P. 644,

Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 5N6

Merci de votre générosité!

Merci pour elles!

Le comité de la condition féminine



Bruno, Marc, Dominic, Sébastien,  
Marie-Fève et Manon



Info-enseignant  
tél. : 450-371-7407  
télécop. : 450-371-7004

[syndicatdechamplain.com](http://syndicatdechamplain.com)

Les articles non signés sont de Sébastien Campbell - [scampbell@syndicatdechamplain.com](mailto:scampbell@syndicatdechamplain.com)